

Règlement de la procédure d'admission en quatrième année

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye propose en vue de la rentrée 2021 une procédure d'admission en quatrième année (le nombre de places offertes, année préparatoire intégrée comprise, est fixé à 30) :

- aux étudiant(e)s ayant obtenu au moins 180 ECTS (correspondant à un cycle complet), ou équivalents (ou qui les auront obtenus à la rentrée 2021) ; aux étudiant(e)s titulaires d'un diplôme (français ou étranger) équivalent au niveau « Bac+3 » ou susceptibles d'obtenir ce diplôme avant la date de rentrée universitaire qui suit la décision d'admission. Elle concerne notamment les titulaires d'une Licence (ou d'un niveau de diplôme supérieur), les élèves ou diplômé(e)s des écoles de commerce ou d'ingénieurs, les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (plus spécialement littéraires et commerciales) qui y ont suivi trois années de scolarité (« cubes »).

- aux élèves de classes préparatoires aux grandes écoles qui y ont suivi deux années de scolarité (« carrés »), à qui sera alors proposé un cursus préparatoire d'une année (dont un semestre à l'international) avant l'accès à la quatrième année. Cette année préparatoire intégrée sera aussi proposée par le jury aux candidats titulaires de 180 ECTS, mais dont le profil doit être complété pour correspondre au cursus de Sciences Po. Les candidat(e)s qui n'ont pas d'expérience à l'international entrent automatiquement dans cette catégorie : ils ou elles ne pourront pas se porter candidat(e)s en 4^e année.

- A titre exceptionnel, pour tenir compte des effets de la crise sanitaire durant les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021, le jury pourra être conduit à être plus souple quant à l'exigence d'une expérience à l'international, les candidat(e)s étant alors fortement incité(e)s à la réaliser en 4^e ou 5^e année, en particulier à l'occasion des stages obligatoires.

- Lorsque le/la candidat(e) ne dispose pas encore des titres demandés, ceux-ci seront exigés au plus tard à la rentrée universitaire.

Modalités de candidature

1) Les candidat(e)s respectent tout au long du processus de candidature les calendriers et les modalités prévus par le présent règlement.

2) Ils/elles sont informé(e)s des modalités de candidature et des procédures d'admission par le portail de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye :

<http://www.sciencespo-saintgermainenlaye.fr/admission/>

3) Les candidat(e)s indiquent au maximum deux spécialités de 4^e année auxquelles ils/elles aspirent et au maximum trois parcours de 5^e année qu'ils/elles envisagent, parmi ceux qui sont proposés par Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

4) Les candidat(e)s en situation de handicap doivent faire connaître, justificatifs à l'appui, les aménagements particuliers nécessaires pour qu'ils/elles puissent suivre les procédures de candidature.

5) Les candidat(e)s communiquent à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye une adresse électronique valide par laquelle ils/elles pourront être informé(e)s du déroulement de leur procédure de candidature.

6) Les candidat(e)s, après avoir réglé en ligne les droits d'inscription, recevront un code d'accès leur permettant de renseigner par la même voie leur dossier de candidature. Pour éclairer leur décision de candidature, ils/elles auront préalablement accès à une version de consultation de ce dossier.

7) Outre le dossier à remplir en ligne, les candidat(e)s fourniront par la même voie l'ensemble des pièces exigées en annexe de ce dossier. Si nécessaire, des pièces complémentaires pourront leur être demandées.

NB : les relevés de notes, relevés d'ECTS et certificats de diplôme en cours, s'ils ne sont pas encore disponibles, pourront être fournis ultérieurement. **Une décision d'admission ne sera définitive qu'une fois ces documents fournis.** Dans l'attente, les candidat(e)s fourniront obligatoirement les justificatifs attestant qu'ils/elles sont inscrit(e)s dans l'établissement les délivrant.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de candidature sera considéré comme irrecevable.

8) La procédure d'admission se déroule en deux phases :

- I) Une phase d'admissibilité sur dossier. Ce dossier est évalué par au moins deux personnes nommées par le/la président(e) du concours. Trois avis peuvent être donnés : Très favorable, Favorable, Défavorable. Sur la base de ces avis et de l'appréciation de chacun des examinateurs/trices du dossier, le jury décide de l'admissibilité de la candidate ou du candidat.

- II) Une phase d'admission consistant en un entretien avec une commission de deux personnes nommées par le/la président(e) du concours. Cet entretien prend appui sur le dossier et les pièces jointes. La commission donne un avis (Très Favorable – Favorable – Défavorable) et rédige un court avis argumenté. A l'issue de l'ensemble des entretiens, le jury établit la liste des candidat(e)s admis(e)s. Le jury peut proposer à certain(e)s candidat(e)s une admission en année préparatoire intégrée pour compléter le profil révélé par le dossier ou l'entretien (par exemple l'absence d'expérience internationale, de maîtrise de l'anglais, formation insuffisante en sciences sociales,...).

L'année préparatoire intégrée consiste, au premier semestre, en un ensemble de cours décidés en fonction du profil du/de la candidat(e) : cours magistraux, conférences de méthode, cours dispensés en langue anglaise, choix à faire parmi les séminaires d'ouverture de seconde année. Le second semestre se déroule quant à lui en mobilité internationale, soit dans le cadre d'un programme d'échange dans l'une des universités partenaires de Sciences Po Saint- Germain, soit dans le cadre d'un stage à l'étranger.

Pièces à joindre au dossier :

- Le relevé de notes des trois dernières années (si troisième année disponible) ainsi que le relevé du baccalauréat.
- Le cas échéant, la notification *définitive* d'attribution de bourse de l'enseignement supérieur (cette attestation sera en particulier nécessaire pour bénéficier du tarif d'inscription réservé aux boursiers et pour valider le dossier à ce titre).
- Le cas échéant, un document attestant de l'expérience du/de la candidat(e) à l'international.

- Le cas échéant, si le/la candidat(e) en dispose, un certificat de niveau de langue anglaise et/ou un test d'anglais au choix (TOEFL 90 ; IELTS 6 *no subscore under 5.5* ; Cambridge : *First Certificate in English* ;...).

- Le cas échéant, un document attestant de l'admissibilité à une grande école.

- Le cas échéant, une attestation de statut de pupille de la nation.

Le/la candidat(e) règlera, au titre des frais d'inscription, la somme de 100 euros (60 euros pour les boursier(e)s). Ces frais seront définitivement acquis, même si le/la candidat(e) renonce à sa candidature en cours de procédure ou si son dossier n'est pas recevable.

9) Jury

Le/la président(e) du jury, les examinateurs/trices en vue de l'admissibilité et de l'admission ainsi que les membres du jury terminal sont désigné(e)s par la directrice de Sciences Po Saint- Germain.

Calendrier prévisionnel :

- Ouverture de la plateforme de candidature du 11 janvier au 15 mars. ***Après la fermeture, il sera définitivement impossible de transférer ou de compléter un dossier.***
- Les résultats d'admissibilité sont prévus pour le lundi 17 mai.
- Les entretiens d'admission se dérouleront durant la semaine du 14 juin